

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025
Délibération n°2025/09

**Date de la
convocation :**

28 mars 2025

**Date
d'affichage :**

28 mars 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq,
Le Quatorze avril,

A Quatorze heures, les membres du Comité Syndical du PETR Ternois – 7 Vallées se sont réunis en séance publique, à la Maison du Bois d'Auchy-lès-Hesdin (62770), après convocation légale en date du Vingt-huit Mars Deux Mille Vingt Cinq sous la Présidence de Monsieur BACHELET Claude, Président

Présents ou Représentés : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Bertrand BEAUCAMP
- Monsieur Sébastien BOCQUILLON
- Monsieur Jean Luc FAY
- Monsieur Willy GALLET
- Monsieur Benoît HOGUET
- Monsieur Franck MAAS
- Monsieur Damien MONTEL
- Monsieur Jean François THERET
- Monsieur Yves CARPENTIER
- Monsieur Jim DOURENS
- Monsieur Michel EVRARD
- Monsieur Benoît THERET
- Monsieur Gérard VANDENHOVE

**Nombre de
membres :**

En Exercice : 36
Présents : 23
De Votants : 23

Secrétaire de séance : André GENELLE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que, suite au vote du Budget Primitif 2025, il est proposé d'adhérer à l'Association Nationales des Pôles d'équilibre territoriaux et des Pays (ANPP).

**Objet de la
délibération :**
Adhésion à
l'Association
Nationale des
Pôles
d'Equilibre
Territoriaux et
Ruraux et des
Pays (ANPP)

L'ANPP représente et fédère les Pays et les Pôles territoriaux. Créée dès 1997 par quelques Pays pilotes et de grandes entreprises de services, l'ANPP a pour objet de susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays, par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements, des entreprises et associations susceptibles de répondre à leurs besoins.

L'ANPP a trois missions :

- Mission de fédération des Territoires de projets et veille législative et réglementaire ;
- Mission de représentation des Territoires de projets auprès des Pouvoirs publics et grands opérateurs ;
- Mission d'animation du réseau des Territoires de projets.

Compte tenu de l'intérêt que trouve le Syndicat Mixte à adhérer à l'ANPP pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, il est proposé de renouveler son adhésion à cette association.

La cotisation pour l'année 2025 s'élève à 620 €.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Au vu des éléments présentés, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer ;

Vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

LE CONSEIL SYNDICAL :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir débattu,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

Mention

exécutoire :

Oui

DECIDE :

- d'adhérer à l'Association Nationale des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux et des Pays (ANPP) ;
- de s'acquitter de la cotisation annuelle de 620 € au titre de l'année 2025 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Claude BACHELET

Acte rendu
exécutoire
après dépôt en
Préfecture
d'Arras
le 25/04/2025
et publication
et notification
du 25/04/2025